



retrouver mes droits a la nationalite francaise

Par **medress**, le **22/03/2011** à **21:55**

en 1965 mon père fut expulsé de France alors qu'il avait 8 enfants dont 6 nés en France presque tous scolarisés et mineurs. handicapé au taux de 20%. petit fils d'un militaire engagé volontaire au 2ème régiment des tirailleurs algériens sergent avec 48 ans de service en comptant les campagnes avec un appartement dont le loyer était payé 3 mois d'avance avant son expulsion du territoire pour des raisons inconnues et nous et ma mère furent aussi rapatriés en Algérie sous le prétexte que l'on était sans ressource. nous nous sommes retrouvés du jour au lendemain dans le désarroi le plus total, parce que à l'époque il avait laissé sa mère et toute sa fratrie derrière lui. je vous dispense les acrobaties pour, du jour au lendemain refaire une nouvelle vie pleine de péripétie. décédé en 1976 à l'âge de 46 ans avec les remords de notre déconvenue. voulant retrouver mes droits

ps je viens de retrouver les archives de mon père. je reste à votre disposition pour d'amples renseignements

Par **Domil**, le **22/03/2011** à **22:22**

Vous êtes né quand et où ?

Par **medress**, le **23/03/2011** à **19:58**

bonjour bonsoir mon cher ami domil, en réponse à votre question je suis né en 1955 en France

Domil est une dame

Par **medress**, le **24/03/2011** à **19:24**

bonsoir et toutes mes excuses à domil je pensais que vous étiez un homme je suis nouveau je suis désolé encore mille excuses

Par **Domil**, le **24/03/2011** à **22:45**

ça ne vaut pas des excuses, c'est vraiment pas grave.

Donc vous êtes parti de France en 1955 ? Pour aller dans quel pays ?
Quelle est votre nationalité actuelle ?

Par **medress**, le **25/03/2011** à **10:24**

bonjour domil non on est pas parti de France on nous a fait partir la est la différence et comment et en plus je répète c'était en 1965 et j'ai des document qu'il le prouve

Par **medress**, le **25/03/2011** à **10:30**

expulse vers l'Algérie ma nationalité actuelle est algérienne

Par **miraange**, le **01/05/2011** à **13:02**

VOUS ETES NE QUAND ?

Par **Domil**, le **01/05/2011** à **15:28**

Donc on résume : vous êtes né en 1955 en France, vous êtes parti, mineur, en 1965, et vous êtes Algérien.

Le cas est classique : vous devez prouver que votre père est resté Français après l'indépendance. Si comme la majorité des Algériens, il a perdu la nationalité française après l'indépendance, vous n'avez aucun droit à la nationalité française